

INSPECTION DES PRODUITS PERISSABLES.

M. ARMSTRONG demande :

1. Pendant la saison de 1906, combien d'hommes étaient employés en qualité d'inspecteurs officiels des wagons de chemins de fer contenant des produits périssables arrivant au port de Montréal? Quels sont leurs noms et leurs appointements?

2. Quel a été le nombre total de wagons inspectés, le nombre de colis, barils et caisses?

3. Quels étaient le poids et la température moyenne du beurre, du fromage, des œufs, des viandes, du saindoux, des fruits divers et des pommes ainsi inspectés?

L'hon. M. FISHER :

1. Cinq. Deux se tenaient à Montréal ; deux voyageaient sur le parcours des trains remorquant des wagons-glacières dans la province de Québec et un remplissait les mêmes fonctions dans la province d'Ontario.

2. M. B. Longway, Montréal, \$115 par mois pendant sept mois ; J. B. Deslauriers, Montréal, \$80 par mois du 1er mai au 20 octobre ; F. A. Knowlton, inspecteur ambulant, \$100 par mois pendant six mois ; J. G. Bouchard, inspecteur ambulant, \$75 par mois pendant six mois ; H. J. Goff, inspecteur ambulant, \$100 par mois pendant six mois.

3. 1,256 wagons contenant 368,550 colis de beurre pesant 23,627,860 livres ; 88 wagons renfermant 4,192 boîtes de fromage pesant 316,951 livres ; 139 caisses de viandes pesant 35,836 livres ; 1,407 caisses d'œufs pesant 86,270 livres ; 847 colis de saindoux pesant 29,720 livres ; et 5 barils de pommes pesant 800 livres.

4. On a examiné à Montréal 4,009 colis de beurre dont la température moyenne était de 54 degrés environ. 1,173 colis de beurre, marqués, ont été inspectés au point d'expédition à la campagne, puis à Montréal. La température moyenne au départ était de 52 degrés 6-100 et de 53 degrés 2-10, à Montréal. On ne constate pas la température des autres produits.

BUREAU DE POSTE DE BELLEVILLE.

M. PORTER demande :

1. Le département des Postes a-t-il reçu des plaintes relativement au service du bureau de poste de Belleville? Dans l'affirmative, quelle était la nature de ces plaintes et quand ont-elles été faites?

2. Une enquête a-t-elle été faite par le département pour s'assurer des faits? Dans l'affirmative, quand a-t-elle été faite et quel en a été le résultat?

3. Le bureau de poste de Belleville a-t-il été mis dans une classe inférieure? Dans l'affirmative, pour quelle raison? Cette raison subsiste-t-elle encore?

4. Si ledit bureau de poste a été ainsi classifié, le département a-t-il considéré qu'il était désirable de le rétablir dans son état anté-

rieur? Dans l'affirmative, quel a été le résultat?

5. Quelles sont les recettes de ce bureau et quel est le coût de son entretien?

6. Le département exige-t-il des aptitudes spéciales des commis employés dans ce bureau, et dans l'affirmative, lesquelles?

7. Outre le directeur de la poste, combien de personnes sont employées dans ce bureau, quels sont leurs noms, âges et appointements?

8. Le directeur de la poste doit-il faire quelque travail dans ce bureau, ou agit-il simplement en qualité de surintendant?

9. Des lettres recommandées ont-elles été égarées, perdues ou délivrées à des personnes autres que les destinataires, et dans ce cas, combien?

10. Au cours des deux dernières années, combien de lettres de ce bureau ont été renvoyées au bureau des lettres de rebut pour les causes suivantes : " non-réclamées ", " adresse inconnue ", " domicile changé ", " adresse insuffisante " ?

L'hon. M. LEMIEUX :

1 et 2. Le département n'a pas reçu de plaintes d'aucune sorte concernant le service du bureau de poste de Belleville pendant les deux dernières années. Plusieurs cas ont été rapportés mais, le plus souvent, ces retards ont été expliqués d'une manière satisfaisante.

3. Ce bureau de poste a toujours occupé le même rang depuis 1897.

4. Le département n'a pas cru à propos de le rétablir dans son état antérieur.

5. Recettes, \$18,324.99 ; frais d'entretien, \$4,255.78.

6. Oui, lorsqu'ils sont nommés, les commis doivent avoir moins de 30 ans et posséder une instruction suffisante pour remplir les fonctions qu'on leur assignerait.

7. Outre le directeur de la poste, il y a six employés dans ce bureau. Voici leurs noms, leur âge et leurs appointements :

A. Gillen	45	\$800
J. V. Truiasch	26	560
E. A. LaRoche	23	450
F. B. Vermilyea	36	365
C. M. Stork	18	300
E. Lang	27	300
K. H. Denike	encore inconnu	300
O. M. Poucher	encore inconnu	300

8. Le directeur de la poste est censé exercer une surveillance générale sur les travaux du bureau et contribuer à remplir les devoirs nécessaires à son bon fonctionnement. Il y a quelque temps le département a publié une circulaire rappelant ces obligations aux receveurs de la poste.

9. Il n'y a rien au département qui indique que des lettres recommandées ont été égarées, perdues ou délivrées à des personnes autres que les destinataires au bureau de poste de Belleville pendant les deux dernières années.

10. 6,056 lettres ont été envoyées au bureau des lettres de rebut par le bureau de poste de Belleville, depuis deux années, pour les causes mentionnées dans la question.